

**AVIS DE CONVOCATION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA VILLE DE SHAWINIGAN**

À Mesdames et Messieurs les conseillers(ères) :

Marc Bélisle
Louis-Jean Garceau
Maricka Giguère
Josette Allard-Gignac
Jacques St-Louis

Lynn Gravel
Anthony Lafrenière-Gélinas
Marie-Josée Suzor
Jean-Yves Tremblay
Caroline Walker

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan est convoquée par monsieur le maire Yves Lévesque, pour être tenue au lieu ordinaire de ses séances, **le mardi 26 mai 2026 à 17 h** et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :

1. Déclaration d'ouverture par le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dérogation mineure - 505, rue des Canots

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure portant sur:

Nature : ne pas respecter l'article 21 du Règlement de zonage et la grille des spécifications de la zone concernée qui spécifient que la marge arrière minimale est de 8 mètres.

Effet : rendre réputée conforme la marge arrière de 2 mètres pour l'agrandissement du bâtiment.

4. Dérogation mineure - 2402-2404, avenue Saint-Marc

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure portant sur:

Nature : ne pas respecter l'article 277 du Règlement de zonage qui spécifie que la superficie minimale de l'aire d'agrément est fixée, pour une « Habitation unifamiliale (H1) » et une « Habitation bifamiliale et trifamiliale (H2) », à 25 mètres carrés par logement, donc 50 mètres carrés pour un bâtiment de 2 logements.

Effet : rendre réputée conforme l'aire d'agrément de 0 mètre carré pour un duplex.

5. Dérogation mineure - 1802, 4e Rue

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure portant sur:

Nature : ne pas respecter l'article 21 du Règlement de zonage et la grille des spécifications de la zone concernée, de même que l'article 219.2 du Règlement de zonage qui spécifient que :

- le nombre maximal d'étages est de 2 étages;
- la largeur minimale d'une entrée charretière et d'une allée d'accès ayant une entrée et sortie combinées, pour une habitation multifamiliale (H3), est de 6 mètres.

Effet : rendre réputés conformes :

- le nombre de 3 étages pour une habitation multifamiliale (H3);

- la largeur d'une entrée charretière et d'une allée d'accès de 5,75 mètres.

6. Dérogation mineure - 951, 10e Avenue

Objet : entendre toute personne désirant s'exprimer sur ce sujet et statuer sur la demande de dérogation mineure portant sur:

Nature : ne pas respecter les articles 214 et 219.2 du Règlement de zonage qui spécifient ce qui suit pour un usage « Habitation unifamiliale (H1) »:

- l'espace de stationnement hors rue ne peut occuper plus de 35% de la superficie de la cour avant d'un terrain;
- la largeur maximale d'une entrée charretière et d'une allée d'accès est de 8 mètres.

Effet : rendre réputés conformes :

- l'espace de stationnement hors rue occupant 55 % de la superficie de la cour avant du terrain;
- la largeur d'une entrée charretière et d'une allée d'accès de 12 mètres.

7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 540, place de la Consol

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur des travaux de réparation et de restauration de la galerie avant.

8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 1125, avenue des Cèdres

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur la réalisation d'une murale peinte sur un conteneur.

9. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 1350, chemin de Saint-Jean-des-Piles

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur des travaux de peinture de la toiture et des poteaux de la galerie.

10. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 1419-1435, avenue Georges

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur des rénovations extérieures de l'immeuble, comprenant notamment des travaux au niveau des façades et des toitures et l'ajout d'une véranda triple.

11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 3103-3286, boulevard Royal

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur l'installation d'enseignes sur les lots 3 462 888 et 3 462 451 du cadastre du Québec.

12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 3200-3206, chemin de Sainte-Flore

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur des travaux de rénovations du bâtiment, touchant notamment les façades et la toiture.

13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 3521, chemin de Sainte-Flore

Objet : statuer sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant sur l'installation d'enseignes, sur la façade avant et sur le côté du bâtiment.

14. Adoption - projet de Règlement SH-550.105 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : adopter le premier projet de Règlement SH-550.105 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but :

- d'autoriser l'usage résidence de tourisme sur des lots situés dans les zones C-1001 et C-1004, promenade René-Lévesque et avenue Melville;
- d'autoriser la classe d'usage P2 Institutionnel et administratif dans la zone P-3127, 105^e Avenue (projet Espace Flavie, reconversion du presbytère patrimonial de Sainte-Jeanne-d'Arc);
- d'autoriser le code d'usage « 582 – Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses » sur un lot situé dans la zone C-3350, boulevard de Shawinigan-Sud (Buffet Claude);
- d'autoriser la construction d'habitations unifamiliales (jumelées et contiguës) et multifamiliales de 6 à 16 logements (2 à 4 étages) et de permettre les commerces et services de proximité sur des lots situés dans la zone H-9739, route de Lac-à-la-Tortue (projet Yvan Carrier).

15. Avis de motion - Règlement SH-550.104 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : donner avis de motion de l'adoption éventuelle du Règlement SH-550.104 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but :

- d'autoriser l'usage « extraction du sable et du gravier » sur un lot situé dans la zone AF-8306, rang Saint-Mathieu (Trépanier Excavation 1017 Inc.);
- d'ajouter une note à la grille des spécifications de la zone AF-8306, à l'effet que toutes les entrées et sorties des camions doivent s'effectuer à partir de la rue de la Forteresse.

16. Adoption - second projet de Règlement SH-550.104 - modification au règlement de zonage SH-550

Objet : adopter le second projet de Règlement SH-550.104 modifiant le Règlement de zonage SH-550 dans le but :

- d'autoriser l'usage « extraction du sable et du gravier » sur un lot situé dans la zone AF-8306, rang Saint-Mathieu (Trépanier Excavation 1017 Inc.);
- d'ajouter une note à la grille des spécifications de la zone AF-8306, à l'effet que toutes les entrées et sorties des camions doivent s'effectuer à partir de la rue de la Forteresse.

17. Adoption – résolution - lot 6 585 619 du cadastre du Québec - 1251, 5^e Avenue

Objet : sous l'autorité de l'article 93 (PL31) de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (LQ 2024, chapitre 2), statuer sur une demande visant à autoriser l'usage habitation multifamiliale de 70 logements (transformation de l'ancienne église Saint-Jean-Baptiste en immeuble à logements) sur le lot 6 585 619 du cadastre du Québec.

18. Adoption – résolution - lot 3 717 894 du cadastre du Québec - rue Bellevue

Objet : sous l'autorité de l'article 93 (PL31) de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (LQ 2024, chapitre 2), statuer sur une demande visant à autoriser la construction de sept unités d'habitations multifamiliales de 4 logements de structure contiguë sur le lot 3 717 894 du cadastre du Québec.

19. Adoption – résolution - lot 3 719 352 du cadastre du Québec - 8932, boulevard des Hêtres

Objet : sous l'autorité de l'article 93 (PL31) de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (LQ 2024, chapitre 2), statuer sur une demande visant à autoriser la construction de deux habitations multifamiliales

de 16 et 24 logements de structure isolée sur le lot 3 719 352 du cadastre du Québec.

20. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-788 - emprunt 1 500 000 \$ - jugement de la Cour supérieure

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 500 000 \$ pour les coûts relatifs aux obligations de la Ville suivant le jugement en homologation de transaction du 1^{er} avril 2026, dans le dossier #410-17-002048-226 de la Cour Supérieure, impliquant Allen Entrepreneur Général inc. et la Ville de Shawinigan pour le projet de construction d'assainissement des eaux usées et de distribution d'eau potable dans le secteur Lac-à-la-Tortue et déposer le projet de règlement SH-788 à cette fin.

21. Adoption - règlement SH-789 - programme relatif à l'entretien des voies de circulation privées

Objet : adopter, avec changements, le Règlement SH-789 établissant un programme relatif à l'entretien des voies de circulation privées.

Ce règlement a pour objet de prévoir les conditions pour lesquelles la Ville accepte de contribuer financièrement à l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant.

22. Contrat - services professionnels en ingénierie - plans, devis et surveillance - nouveaux bâtiments et bassin - parc Antoine-St-Onge

Objet : accorder le contrat de services professionnels en ingénierie à GBI experts-conseils inc. pour la conception des plans et devis devant être adaptés et modifiés, ainsi que la surveillance des travaux, pour les nouveaux bâtiments et le bassin au parc Antoine-St-Onge. Le montant du contrat est estimé à 256 500 \$, taxes en sus.

23. Contrat - services professionnels en architecture - plans, devis et surveillance - nouveaux bâtiments et bassin - parc Antoine-St-Onge

Objet : accorder le contrat de services professionnels en architecture à Première équipe Architecture inc. pour la conception des plans et devis devant être adaptés et modifiés, ainsi que la surveillance des travaux, pour les nouveaux bâtiments et le bassin au parc Antoine-St-Onge. Le montant du contrat est estimé à 228 000 \$, taxes en sus.

24. Nomination - directeur adjoint - Service de sécurité incendie et de sécurité civile

Objet : nommer une personne au poste de directeur adjoint au Service de sécurité incendie et de sécurité civile.

Dans le cadre de la création de ce poste, en remplacement du poste de chef de la prévention et de la sécurité civile, il y a lieu de procéder à la nomination du titulaire du poste aboli au nouveau poste créé.

25. Période de questions

26. Levée de la séance

Donné à Shawinigan, ce 26 mai 2026

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint